

CONSEIL MUNICIPAL Compte-rendu

Date de la séance : 20 juin 2017

Absents excusés (pouvoirs) :

CHAPUS Virginie donne pouvoir à ROQUES François
 ROUQUETTE Camille donne pouvoir à GAILLAC
 Patrick
 RELAIX Henriette donne pouvoir à TKACZUK Jean
 VEYRIES Laurent donne pouvoir à SANCHEZ Nicole

Mmes Marie-Claude LAMBERTO et Régine LEMAIRE présentes à partir de la question n°3.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'ordre du jour à **L'UNANIMITE**.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mai 2017

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 17 mai 2017 à **L'UNANIMITE**.

3. Finances – Commune – Compte administratif 2016

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme Maryline LHERM, Maire,

Mme LHERM ne participe pas au vote du compte administratif 2016.

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		2016
		3 367 457,09 €
O11	Charges à caractère général	865 041,08 €
6042	Achats de Prestations de Services	111 815,46 €
60611	Eau & assainissement	66 230,85 €
60612	Energie-électricité	119 520,95 €
60621	Combustibles	32 572,05 €
60622	Carburants	23 681,07 €
60623	Alimentation	5 051,69 €
60624	Produits de traitement	6 235,79 €
60628	Autres fournitures non stockées	1 028,32 €
60631	Fournitures d'entretien	16 842,02 €
60632	F. de petit équipement	12 628,92 €
60633	F. de Voirie	3 782,90 €
60636	Vêtements de travail	4 602,29 €
6064	Fournitures administratives	7 620,82 €
6065	Livres,disques,cassettes	470,42 €
6067	Fournitures scolaires	9 163,42 €
6068	Autres matières & fournitures	4 281,49 €
611	Contrats prestat° services	86 614,25 €

6135	Locations mobilières	26 808,72 €
61521	Entretien de terrains	13 334,87 €
615221	Entretien et réparations de bâtiments publics	10 972,98 €
615231	Entretien et réparations de voirie	2 114,78 €
61523	Entretien et réparation réseaux	20 553,66 €
61551	Entretien matériel roulant	28 291,35 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 215,16 €
6156	Maintenance	43 065,87 €
616	Primes d'assurances	29 926,32 €
6182	Doc. générale et Technique	1 437,80 €
6184	Versements à des organ.form.	3 257,00 €
6188	Autres frais divers	1 332,82 €
6225	Indemn. comptable,régisseur	855,19 €
6226	Honoraires	12 673,22 €
6228	Divers	11 180,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	40 462,00 €
6236	Catalogues et imprimés	16 685,05 €
6247	Transp.collectifs	4 171,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 120,54 €
6261	Frais d'affranchissement	8 409,95 €
6262	Frais de télécommunication	20 565,70 €
6281	Concours divers (cotisations)	1 412,06 €
6282	Frais de gardiennage	474,22 €
62848	Redevances déchets	6 369,60 €
63512	Taxes foncières	10 072,00 €
6355	Taxes & impôts sur véhicules	711,76 €
637	Autres impôts & taxes	32 424,75 €
012	Charges personnel & frais assimilés	1 676 509,77 €
6218	Autre personnel extérieur	33 385,50 €
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	16 956,01 €
6338	Autres impôts & taxes	2 936,75 €
64111	Rémunération principale (PT)	772 839,05 €
64112	N.B.I. sup. familial traitement	25 805,99 €
64118	Autres indemnités (PT)	119 921,06 €
64131	Rémunération	137 100,38 €
64138	Autres indemnités (PT)	11 733,10 €
64168	Autres	15 365,08 €
6417	Rémunération des apprentis	37 697,25 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	129 094,44 €
6453	Cotisations caisses retraite	247 391,71 €
6454	Cotisations ASSEDIC	10 795,67 €
6455	Cotisations Assurances Personnel	31 373,45 €
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	52 540,06 €
6457	Cotis. soc. liées apprentissage	1 855,95 €
6458	Cotisations autres organismes (CNAS)	18 480,93 €
6475	Médecine du travail	6 452,43 €
6478	Autres charges sociales	4 652,96 €
6488	Autres charges	132,00 €
65	Autres charges de gestion courante	354 528,83 €
651	Redevances pour concessions	282,92 €
6531	Indemnités élus	62 708,64 €
6532	Frais de mission élus	590,00 €
6533	Cotisations retraite élus	3 482,70 €
6534	Cot. Part Pat. Elus	5 526,63 €
6541	Pertes sur créances irrécouv.	519,23 €
6553	Service d'incendie	82 246,86 €
6554	Contribution organ.regroup.	27 323,66 €
6558	Autres dépenses obligatoires	44 311,62 €
657348	Communes	6 654,00 €
657362	CCAS	10 000,00 €
6574	Subv. fonct. person. droit privé	110 882,57 €

66	Charges financières	346 758,24 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	355 246,52 €
66112	ICNE rattachés	- 169 263,85 €
661121	Montant des ICNE de l'exercice	160 400,15 €
6688	Autres charges financières	375,42 €
67	Charges exceptionnelles	1 492,75 €
673	Titres annulés (exerc.antér.)	1 492,75 €
014	Atténuation de produits	350,00 €
7391171	Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	350,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 776,42 €
675-676	Cessions	7 624,48 €
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	115 151,94 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT		4 335 723,13 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	284 640,55 €
70311	Concessions dans les cimetières	4 934,00 €
7067	Participation Familles CLAE/CLSH	258 242,90 €
70688	Autres prestations de services	18 436,70 €
70878	Remb par autres redevables	3 026,95 €
73	Impôts & taxes	2 247 572,99 €
73111	Contributions directes	1 885 958,00 €
7318	Autres impôts locaux	116,00 €
7321	Attribution de compensation	142 826,04 €
7325	Fonds National de Péréquation	101 226,00 €
7338	Autres taxes	3 118,33 €
7351	Taxe sur l'électricité	95 005,10 €
7381	Taxe add. droits de mutation	19 323,52 €
74	Dotations & participations	1 384 113,79 €
7411	Dotation forfaitaire DGF	375 499,00 €
74121	Dot Solidarité Rurale	425 020,00 €
74127	Dot nationale de péréquation	142 504,00 €
74718	Etat Autres (Remboursements frais d'assemblée, urnes...)	1 910,10 €
74748	Subventions communes	13 588,59 €
74751	GFP de rattachement	43 827,00 €
7478	Participation CAF/MSA CLSH	263 799,10 €
74832	Attribution du Fonds départemental de la TP	1 218,00 €
74834	Etat/compens.taxe fonc.	40 892,00 €
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	35 006,00 €
7488	Autres attribut° et participat° (Fonds d'amorçage NAP)	40 850,00 €
75	Autres produits & gestion courante	11 321,09 €
752	Revenus des immeubles	11 321,09 €
76	Produits financiers	10,80 €
7621	Prod immo financ. régl. échéance	4,80 €
7688	Autres produits financiers	6,00 €
77	Produits exceptionnels	12 285,62 €
773	Mandats annulés (exerc. Antérieurs)	1 842,84 €
775	Produits des cessions	1 200,00 €
7761	Dif. Reprise au Résultat	6 424,48 €
7788	Produits exceptionnels divers	2 818,30 €
O13	Atténuation de charges	58 406,54 €
6419	Remb. rémunérations personnel	58 406,54 €
Chapitres codifiés		337 371,75 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	337 371,75 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 551 650,42 €
040	Opérations d'ordre	6 424,48 €
192	Cession Moins-Values	6 424,48 €
041	Opérations d'ordre	131 700,00 €
21318	Autres bâtiments publics	130 000,00 €
2161	Œuvres et objets d'art	1 700,00 €
10	Dotations à reverser	89,00 €

10223	Reversement TLE	89,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	456 191,15 €
1641	Remboursement Capital d'Emprunts	333 166,95 €
16441	Opérations Afférentes à l'Emprunt	122 782,00 €
16818	Autres Emprunts Autres Prêteurs (CAF)	242,20 €
20	Immobilisations Incorporelles	4 631,56 €
2031	Frais d'études	4 631,56 €
21	Immobilisations Corporelles	666 754,49 €
2112	Terrains de Voirie	195 343,78 €
2116	Cimetières	83,12 €
21318	Autres bâtiments publics	364 588,97 €
2151	Réseaux de Voirie	10 315,62 €
2152	Installations de Voirie	7 262,93 €
21534	Réseaux d'électrification	15 286,03 €
21571	Matériel roulant - Voirie	18 060,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	45 714,88 €
2161	Œuvres et objets d'art	330,00 €
2182	Matériel de Transport	8 758,76 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 010,40 €
23	Immobilisations en Cours	63 727,20 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	63 727,20 €
001	Déficit Reporté	222 132,54 €
		222 132,54 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 235 579,97 €
040	Opérations d'Ordre	122 776,42 €
28	Amortissements Immobilisations	115 151,94 €
21571	Matériels Roulants	7 624,48 €
041	Opérations d'Ordre	131 700,00 €
10251	Dons et Legs en capital	131 700,00 €
10	Dotations, fonds divers	578 027,62 €
1068	Excédent Fonctionnement	347 440,08 €
10222	FCTVA	195 181,00 €
10226	Taxe d'Aménagement	35 406,54 €
13	Subventions d'Investissement	153 075,93 €
1321	Etat et établissements nationaux	3 700,00 €
1323	Départements	36 308,00 €
13251	GFP de rattachement	65 181,93 €
1328	Autres	12 070,00 €
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	34 816,00 €
1345	Participation pour non réalisation aires de stationnement	1 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	250 000,00 €
1641	Emprunts	250 000,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 367 457,09 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 335 723,13 €
SOLDE	968 266,04 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 551 650,42 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 235 579,97 €
SOLDE	- 316 070,45 €

SOLDE GENERAL	652 195,59 €
----------------------	---------------------

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, sous la présidence de Mme Florence ROBERT, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (6 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine,

RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

4. Finances – Assainissement – Compte administratif 2016

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget assainissement dressé par Mme Maryline LHERM, Maire,

Mme LHERM ne participe pas au vote du compte administratif 2016.

		Réalisé
Dépenses de Fonctionnement		73 494,62 €
66	Charges financières	16 709,64 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 149,29 €
661121	ICNE de l'Exercice (Rattachement fin d'année)	7 126,00 €
661122	ICNE de l'Exercice N-1 (Contre-passation)	-7 565,65 €
67	Charges exceptionnelles	2 200,00 €
673	Titres Annulés (exerc.antér.)	2 200,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 584,98 €
6811	ORDRE Dotations aux Amortissements.	54 584,98 €

		126 894,96 €
Recettes de Fonctionnement		126 894,96 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 593,38 €
777	ORDRE Quote-Part des Subventions	46 593,38 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	58 507,67 €
70611	Redevance Assainissement Collectif	24 412,67 €
70613	Participation Assainissement Collectif	34 095,00 €
76	Produits Financiers	59,12 €
7688	Autres produits financiers	59,12 €
77	Produits exceptionnels	6 462,00 €
773	Mandats annulés exercices antérieurs	6 462,00 €
002	Excédent Antérieur Reporté Fonct.	15 272,79 €
002	Excédent Reporté	15 272,79 €

		199 406,90 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		199 406,90 €
040	Opérations d'ordre	46 593,38 €
1391	Subventions d'Equipement	46 593,38 €
16	Emprunts et dettes assimilés	33 358,11 €
1641	Emprunts	33 358,11 €
21	Immobilisations corporelles	9 302,40 €
2156	Réseaux d'assainissement	9 302,40 €
001	Résultat reporté	110 153,01 €
001	Déficit Antérieur Reporté	110 153,01 €

		198 420,49 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		198 420,49 €
10	Dotations, fonds divers	110 153,01 €
1068	Affectation Résultat Fonctionnement N-1	110 153,01 €
040	Opérations d'ordre	54 584,98 €
28156	Amortissements des immobilisations	54 584,98 €
13	Subventions d'Investissement	33 682,50 €
13111	Agence de l'eau	13 561,00 €
1318	Autres	20 121,50 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	73 494,62 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	126 894,96 €
SOLDE	53 400,34 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	199 406,90 €
----------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT		198 420,49 €
	SOLDE	- 986,41 €
SOLDE GENERAL		52 413,93 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, sous la présidence de Mme Florence ROBERT, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (6 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

5. Finances – Commune – Compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 – STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

6. Finances – Assainissement – Compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2016 et les décisions modificatives qui s'y

rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 – STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – STATUANT sur l'exécution du budget assainissement de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

7. Finances – Commune – Affectation des résultats 2016

Le compte administratif 2016 qui vient d'être voté met en évidence :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 968 266,04 €
- ✓ Un déficit d'investissement de 316 070,45 €

L'état des dépenses engagées non mandatées et des recettes justifiées non réalisées fait apparaître un besoin de financement de 233 010,32 € se décomposant de la manière suivante :

- Dépenses : 305 732,32 €
- Recettes : 72 722 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement (549 080,77 €) au

comblement du déficit de la section d'investissement et du besoin de financement inhérent aux restes à réaliser.

- De reporter sur 2017 le solde de l'excédent de fonctionnement constaté, soit 419 185,27 €.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (6 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

8. Finances – Assainissement – Affectation des résultats 2016

Le compte administratif 2016 qui vient d'être voté met en évidence :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 53 400,34 €
- ✓ Un déficit d'investissement de 986,41 €

L'état des dépenses engagées non mandatées et des recettes justifiées non réalisées fait apparaître un excédent de financement de 25 033,52 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De reporter sur 2017 le solde de l'excédent de fonctionnement constaté, soit 53 400,34 €.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (6 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

9. Finances – Taux des taxes locales 2017 – Modification

Par délibération n° 18-2017 du 13 avril 2017, le conseil municipal se prononçait sur les taux de fiscalité locale pour l'année 2017.

Le calcul présenté prenait en considération les transferts de charges réalisés vers la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet dont une partie serait financés par une évolution fiscale intercommunale.

Il s'avère que le taux de taxe sur le foncier non bâti, non modifié à l'origine, doit être également diminué afin de respecter les règles de proportionnalité et de variation des taux de fiscalité locale.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir fixer les taux de la fiscalité locale

pour l'exercice 2017 comme suit :

BASES	2017
TH	5 049 000 €
TFB	3 363 000 €
TFNB	230 228 €

TAUX	2017
TH	13,50%
TFB	28,70%
TFNB	73,92%

IMPOTS	2017
TH	681 615 €
TFB	965 181 €
TFNB	170 185 €
	1 816 981 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (6 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

10. Finances - Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn - Cotisation 2017

Comme chaque année la commune est sollicitée pour verser sa participation au fonctionnement du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn.

Sur la base du tableau établissant la participation des collectivités adhérentes, voté par le Comité Syndical lors de sa séance du 27 avril 2017, la cotisation 2017 de la Commune de Lisle-sur-Tarn a été fixée à 1 536 € (4 élèves à Gaillac x 384 € = 1 536 €).

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De fixer le montant de la cotisation 2016 de la ville au Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn à 1 536 €.
- De dire qu'en application des dispositions de la délibération du 27 novembre 2015, une somme de 284 € par inscription sera sollicitée auprès des familles concernées.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

11. Administration Générale – Inscription de la modification du sentier « Ombrages et Paysages » au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée

Il est proposé de solliciter auprès du Conseil Départemental du Tarn, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) de la proposition de modification du chemin de randonnée « Ombrages et Paysages » effectuée par l'association de randonnée locale, qui prend en compte la fermeture de sentier entre la maison forestière de Sivens et la forêt départementale et dont la carte est jointe en annexe.

Il est rappelé que cette inscription entraîne l'impossibilité d'aliéner les chemins concernés,

sauf à assurer la continuité de l'itinéraire ou à proposer un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la randonnée.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De solliciter le conseil départemental du Tarn afin qu'il procède à l'inscription du projet de déviation du chemin de randonnée « Ombrages et Paysages » au P.D.I.P.R. joint en annexe
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

12. Intercommunalité – Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet – Avis sur le retrait des communes de Missècle et Moulayrès

Par délibération en date du 18 avril 2017, le conseil de communauté de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur le retrait des communes de Missècle et Moulayrès en vue de leur adhésion à la communauté de communes du Pays Laurécois.

En application des dispositions de l'article L 5211-19 du CGCT, il convient que les conseils municipaux se prononcent sur le retrait de ces deux communes.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'émettre un avis FAVORABLE / DEFAVORABLE au retrait des communes de Missècle et Moulayrès de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet en vue de leur adhésion à la communauté de communes du Pays Laurécois.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis **FAVORABLE** au retrait des communes de Missècle et Moulayrès de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet en vue de leur adhésion à la communauté de communes du Pays Laurécois à **L'UNANIMITE**.

13. Personnel – Tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

GRADES	Effectifs budgétaires au 31.12.16	Effectifs budgétaires au 01.01.17	Proposition au 01.07.17	Effectifs budgétaires au 01.07.17	Proposition au 01.11.17	Effectifs budgétaires au 01.11.17	Effectifs au 31.12.2017
EMPLOI FONCTIONNEL							
Directeur Général des Services	1	1	0	1	0	1	1
Nombre total emploi fonctionnel	1	1	0	1	0	1	1
FILIÈRE ADMINISTRATIVE							
Attaché Territorial Principal	1	1	0	1	0	1	1
Rédacteur Territorial Principal de 1ère classe	2	2	0	2	0	2	2
Rédacteur Territorial Principal de 1ère classe TNC (32h00)	1	1	0	1	0	1	1
Rédacteur Territorial Principal de 2ème classe	0	0	1	1	0	1	1
Rédacteur Territorial	1	1	-1	0	0	0	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	1	1	1	2	0	2	2
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	1	1	-1	0	0	0	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe TNC (32h)	0	0	1	1	0	1	1
Adjoint Administratif TNC (32h00)	1	1	-1	0	0	0	0
Nombre total d'agents filière administrative	8	8	0	8	0	8	8
FILIÈRE ANIMATION							
Animateur Territorial principal de 1ère classe	1	CA	0	0	0	0	0
Animateur Territorial	1	CA	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° Classe	1	CA	0	0	0	0	0
Adjoint d'Animation	4	CA	0	0	0	0	0
Adjoint d'Animation TNC (29h)	1	CA	0	0	0	0	0
Nombre total d'agents filière animation	8	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE							
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	1	1	-1	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Territorial Ppal de 1ère classe	0	0	1	1	0	1	1
Nombre total d'agents filière culturelle	1	1	0	1	0	1	1
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE							
Brigadier-Chef Principal	1	1	0	1	0	1	1
Nombre total d'agents filière police municipale	1	1	0	1	0	1	1
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE							
Agent Spécialisé des Ecoles Matern. Principal de 1ère classe TNC (32h)	1	CA	0	0	0	0	0
Agent Spécialisé des Ecoles Matern. Principal de 1ère classe TNC (28h)	1	CA	0	0	0	0	0
Agent Spécialisé des Ecoles Matern. Principal de 2ème classe	1	CA	0	0	0	0	0
Nombre total d'agents filière sanitaire et sociale	3	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE							
Educateur territorial des APS principal 1ère classe	1	1	0	1	0	1	1

Nombre total d'agents filière sportive	1	1	0	1	0	1	1
FILIÈRE TECHNIQUE							
Agent de Maîtrise	6	6	0	6	0	6	6
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1	0	0	0	1	1	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	1	1	2	3	-1	2	2
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe (TNC 22h30)	0	0	1	1	0	1	1
Adjoint Technique Territorial de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Technique	4	5	-2	3	0	3	3
Adjoint Technique TNC (20h00)	1	1	0	1	0	1	1
Adjoint Technique TNC (22h30)	1	1	-1	0	0	0	0
Nombre total d'agents filière technique	14	14	0	14	0	14	14
Nombre total de postes de titulaires	36	25	0	25	0	25	25

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

14. Foncier – Cession partielle parcelle H773

Par courrier en date du 11 octobre 2016, M. VITTOZ Loïc faisait part de son souhait d'acquérir une partie de la parcelle H 773 dont le plan est joint en annexe, afin de mener à bien ses aménagements sur la parcelle voisine, tout en redonnant un aspect esthétique correct aux bâtiments jouxtant le jardin suspendu de l'hôtel de ville.

Les issues de secours et le fonctionnement des services seraient assurés par la mise en place d'un escalier sur la partie restant propriété communale, les frais engendrés par cet aménagement étant couverts par le prix de vente.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De céder une partie de la parcelle H 773 dont le plan est joint en annexe à M. VITTOZ Loïc, d'une contenance estimée de 20 m² (document d'arpentage en cours d'élaboration) pour un montant de 4 200 €.
- De dire que ce prix est conforme à l'évaluation des services de France domaine.
- De désigner l'office notarial de maître Gardelle, domicilié route de Salvagnac 81310 Lisle sur Tarn, afin de rédiger les documents nécessaires.
- De dire que les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document

relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (6 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent – Mme Sara GUIRLINGER ne participe pas au vote).

15. Foncier – Acquisition parcelles H 2031 – H 2033 et H 817

Dans le cadre de ses orientations budgétaires, la commune avait annoncé son intention de développer une politique de la ville au travers d'actions foncières concrètes permettant de redynamiser le centre-bourg.

C'est dans ce cadre que des négociations ont été entreprises avec M. Edouard Wagstaff, domicilié 23 boulevard René Netwiller 31200 Toulouse, propriétaire des parcelles H 2031, H 2033 et H 817 reprises dans le plan annexé, qui souhaitait mettre en vente ces biens.

Outre la protection du centre urbain contre un éventuel projet immobilier générateur de nouvelles problématiques au regard des règles du PLU en vigueur, l'emplacement de ces parcelles a été détecté comme stratégique car leur proximité avec la place Paul Saissac offre des possibilités de création de places de stationnement, dont le manque se fait cruellement ressentir, tant pour les commerces locaux que pour le tourisme et les services.

Par courrier en date du 18 mai 2017, M. Edouard Wagstaff a fait part de son accord à la ville pour la cession de ses parcelles.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'accepter l'acquisition des parcelles H 2031, H 2033 et H 817, d'une surface totale de 306 m², reprises dans le plan annexé pour un montant total de 16 000 €.
- De désigner l'office notarial de maître Gardelle, domicilié route de Salvagnac 81310 Lisle sur Tarn, afin de rédiger les documents nécessaires.
- De dire que les frais inhérents à cette opération seront à la charge de la commune.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**.

16. Administration Général – Musée du Chocolat – Signature d'un bail emphytéotique administratif

Par délibération en date du 15 décembre 2000, le conseil municipal acceptait la signature d'un bail emphytéotique avec M. et Mme Thomaso-Defos pour l'occupation de l'immeuble situé sur la parcelle H726. Ce bail visait à permettre l'installation d'un musée du chocolat et d'activités d'exposition-vente. Les particularités tant administratives que financières de ce contrat découlaient de l'atout que pouvait représenter un tel musée pour le tourisme, le commerce et la visibilité de la commune au-delà de ses frontières.

M. et Mme Thomaso-Defos ayant émis le souhait de cesser leur activité au cours de l'année, un repreneur potentiel, la société ART EVOLUTION, s'est fait connaître pour développer et renforcer la même activité au sein du même immeuble. Ce projet, dans la lignée du précédent, ne pourrait être initié qu'à conditions particulières identiques, la société souhaitant réaliser quelques aménagements au sein du musée actuel.

Au regard de l'intérêt économique et touristique du musée du chocolat, une réflexion a donc été menée pour permettre la reprise des activités à des conditions acceptables par le preneur tout en préservant les intérêts de la ville.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le projet de Bail Emphytéotique Administratif avec la société ART EVOLUTION dont le projet est joint en annexe, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE** (6 abstentions BRUYERE Michel, LEMAIRE Régine, RELAIX Henriette, SANCHEZ Nicole, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

17. Informations et questions diverses

La séance est levée à 20h30.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 22 juin 2017

Le Maire

Maryline LHERM

Les pièces complémentaires aux délibérations sont disponibles au secrétariat général.